

# VD\_OMNI PE.2021.0184 vom 7. Juli 2021

VD Tribunal cantonal, 2021-07-07, FR

Quelle: [https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd\\_omni\\_PE.2021.0184](https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_omni_PE.2021.0184)

FR: VD\_OMNI PE.2021.0184 du 7 juillet 2021

IT: VD\_OMNI PE.2021.0184 del 7 luglio 2021

## Regeste

A. \_\_\_\_\_/Service de la population (SPOP) | Ressortissant nigérian dont la demande d'asile a été rejetée par le SEM, décision non contestée. Décision de renvoi du territoire suisse confirmée par la CDAP par arrêt du 7 juillet 2021, définitif et exécutoire. Plan d'un vol de retour communiqué à l'intéressé, qui ne s'est pas présenté à l'aéroport. Décision d'assignation à résidence contre laquelle est dirigé le recours, rédigé en anglais: - Les questions liées au renvoi, que ce soit dans son principe ou dans ses modalités d'exécution, n'ont pas à être examinées dans la présente procédure. - L'assignation à résidence est conforme au principe de la proportionnalité en l'espèce. Recours rejeté dans la mesure de sa recevabilité. Recours au TF déclaré irrecevable (2C\_24/2022 du 24 janvier 2022).

## Erwägungen

### E. 1

L'autorité cantonale compétente peut enjoindre à un étranger de ne pas quitter le territoire qui lui est assigné ou de ne pas pénétrer dans une région déterminée dans les cas suivants: a. [...] b. l'étranger est frappé d'une décision de renvoi ou d'expulsion entrée en force et des éléments concrets font redouter qu'il ne quittera pas la Suisse dans le délai prescrit ou il n'a pas respecté le délai qui lui était imparti pour quitter le territoire; c. [...] 1bis L'autorité cantonale compétente enjoint à un étranger qui est hébergé dans un centre spécifique en vertu de l'art. 24a LAsi de ne pas quitter le territoire qui lui est assigné ou de ne pas pénétrer dans une région déterminée.

### E. 2

La compétence d'ordonner ces mesures incombe au canton qui exécute le renvoi ou l'expulsion. [...]

### E. 3

Il résulte de ce qui précède que le recours, mal fondé, doit être rejeté dans la mesure où il est recevable, la décision attaquée étant confirmée. Au vu des circonstances, il est statué sans frais ni dépens (art. 49, 50, 55, 91 et 99 LPA-VD).

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.